

Fonds d'investissement climatiques

FIP/SC.6/8
14 juin 2011

Réunion du sous-comité du FIP
Le Cap, Afrique du Sud
29 et 30 juin 2011

Point 9 de l'ordre du jour

EXAMEN QUALITE DES PLANS D'INVESTISSEMENT DU FIP (résumé)

INTRODUCTION

1. Le Comité du Fonds fiduciaire (CFF) du SCF a convenu lors de sa réunion de novembre 2010 qu'un examen technique indépendant bien pensé des plans et des stratégies d'investissement qui sollicitent un financement dans le cadre des programmes ciblés du SCF pourrait contribuer à en améliorer la qualité. À l'invitation du Comité, l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec le Comité des BMD, a préparé et diffusé le 29 mars 2011 un projet de procédure et de critères pour un examen technique indépendant des plans d'investissement du SCF.

2. Le document ci-joint présente deux options à l'appréciation du sous-comité du FIP. La première option est basée sur le projet originel préparé par le Comité des BMD, révisé afin de tenir compte des commentaires que les membres du Comité du SCF ont fait connaître sur ce projet. L'option 2 est l'autre projet soumis par le membre norvégien du sous-comité du FIP.

Option 1

Description générale de la procédure

3. Un expert examinateur inscrit au fichier d'experts du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF) sera sélectionné de concert par le gouvernement et les BMD et chargé de procéder à l'examen. L'examen comportera les étapes suivantes :

- a) Examen du premier projet complet de plan d'investissement et préparation d'un rapport assorti de recommandations destiné à être étudié par le pays pilote et les BMD concernées afin de préparer la version finale du plan d'investissement.
- b) Le pays et les BMD pourront solliciter un entretien avec l'examineur indépendant afin de débattre des conclusions de l'examen.
- c) Le pays et les BMD prépareront une note décrivant comment les suggestions et les recommandations de l'examen ont été intégrées dans le document final.
- d) L'examen et la note seront joints au projet de plan d'investissement lorsqu'il sera soumis au sous-comité compétent pour approbation.

Questions budgétaires

4. On estime que les honoraires de l'expert devraient coûter entre 3 500 et 7 000 dollars pour un examen individuel. Dans les rares cas où un déplacement pourra être nécessaire, le coût total pourra s'élever jusqu'à 17 500 dollars. Il est proposé d'inclure les ressources nécessaires à financer l'examen de l'expert dans les ressources du Budget administratif du FIC destiné à la programmation nationale.

Option 2

7. Conformément à la pratique courante établie par le FCPF, cette option propose d'employer un panel de 5 à 8 examinateurs experts qui seront sélectionnés parmi les experts

inscrits au fichier du FCPF et seront chargés de procéder à l'examen qualité d'un plan d'investissement du FIP.

8. La procédure d'examen se composera des tâches suivantes :
 - a) Le panel élira un chef examinateur qui sera chargé de composer à partir des examens conduits par chacun des examinateurs un rapport de synthèse des examens, qui sera rendu public.
 - b) Chaque examinateur étudiera le plan d'investissement après qu'il aura été soumis au sous-comité conformément aux critères présentés à l'annexe A.
 - c) Le résumé sera soumis à l'Unité administrative du CIF pour diffusion au moins une semaine avant la réunion du sous-comité et affiché sur le site du CIF sur la Toile.
 - d) À ce stade, l'examen sera communiqué aux autorités du pays pilote afin qu'elles puissent préparer et soumettre leur réponse à l'examen. Le pays pilote ou les BMD devront soumettre leur réponse à l'Unité administrative du CIF un jour au moins avant la réunion afin qu'elle puisse être imprimée et distribuée.

9. Les examinateurs seront choisis parmi les experts inscrits au fichier par l'Unité administrative des CIF en collaboration avec les BMD et le FCPF.

10. Le coût des honoraires d'expert est estimé à 3 500 dollars par examinateur, et entre 17 500 et 31 500 dollars pour une équipe d'examinateurs.

11. Ci-après la chronologie proposée pour le déroulement des activités:

Chronologie	Activité
Au plus tard 6 semaines avant la réunion du sous-comité du FIP	Le pays ou la BDM informe l'Unité administrative des FIC que le plan d'investissement sera soumis conformément aux <i>Lignes directrices opérationnelles du FIP</i> au plus tard 4 semaines avant la réunion
Semaines 6 et 5	L'Unité administrative des FIC prend contact avec des experts du fichier FCPF et recrute les experts sélectionnés pour le panel des examens qualité du FIP
4 semaines avant la réunion du sous-comité du FIP	Le pays soumet son plan d'investissement à l'Unité administrative des FIC pour affichage
Semaines 3 et 2	Le panel d'examen qualité du FIP examine le plan d'investissement et produit un rapport d'examen résumé sur la base des critères de l'Annexe#
Semaine précédant la réunion du sous-comité du FIP	<ul style="list-style-type: none"> - L'examen est affiché sur le site du FIP sur la Toile à titre de document d'information pour la réunion du sous-comité du FIP - Le pays et la BDM préparent une réponse au rapport d'examen
1 jour avant la réunion du sous-comité du FIP	La réponse au rapport d'examen est soumise à l'Unité administrative des FIC et affichée sur le site du FIP sur la Toile à titre de document d'information pour la réunion du sous-comité du FIP